

SOCIAL

SITUATION SOCIALE

Un pacte d'intérêt général

- 27 **UNE OPPORTUNITÉ POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI**
- 32 **PROJET DE LOI SUR LA FORMATION ET LA DÉMOCRATIE SOCIALE**
- 34 **ASSURANCE CHÔMAGE : UNE VOIE ÉTROITE POUR LA NÉGOCIATION**
- 37 **UN DIALOGUE SOCIAL ACTIF DANS LA MÉTALLURGIE**

SITUATION SOCIALE

Un pacte d'intérêt général

Le diagnostic est tardif, mais il est le bon : « c'est sur l'offre qu'il faut agir... L'offre crée même la demande », a résumé le président de la République. Il est donc officiellement reconnu que seules les entreprises peuvent créer des emplois durables assurant l'inversion de la courbe du chômage, sans recourir à des contrats financés par des prélèvements fiscaux alourdissant la dépense publique. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en novembre et décembre est venue confirmer la nécessité d'un changement de cap de la politique économique suivie au début du quinquennat.

Les principes généraux du pacte de responsabilité ont été fixés. Il convient maintenant de concrétiser la teneur et l'ampleur de la baisse du coût du travail et de la fiscalité, ainsi que les contreparties attendues par les syndicats. Celles-ci, a indiqué le Medef, « doivent être un engagement de mobilisation, de moyens et non de contraintes supplémentaires ». Pour le coût du travail, un équilibre est à rechercher entre les allègements favorisant l'emploi dans les branches à main d'œuvre peu qualifiée et ceux favorisant la compétitivité-coût dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

Toutes les options sont actuellement ouvertes à la concertation sur les deux dispositifs retenus de baisse des charges avec, d'un côté, un crédit d'impôt (le CICE) et, de l'autre, la suppression de la cotisation familiale acquittée par les employeurs. Leurs modalités et leurs effets sont très différents pour les entreprises et les finances publiques. Outre la sanctuarisation des allègements dits Fillon, il semble souhaitable, à ce stade, d'engager sans tarder l'action sur la cotisation « famille » et, dans l'immédiat, de laisser fonctionner en année pleine le CICE qui était jusqu'à présent seulement une avance sur les impôts à venir.

Parallèlement au choc espéré de compétitivité sur les coûts, le retour de la confiance de tous « les entrepreneurs » doit passer par deux autres chocs : celui de la simplification des multiples carcans réglementaires qui handicapent quotidiennement le fonctionnement des entreprises et celui de la fin de l'insécurité juridique génératrice d'une incertitude permanente de l'avenir, provoquée par les changements incessants de toutes les législations (fiscalité, droit du travail, environnement...).

L'idée de contreparties est, en elle-même, paradoxale, comme si le pacte n'était pas d'intérêt commun, s'adressant aux entreprises, donc à tous ceux, salariés et dirigeants, qui la composent. Les concertations prévues devraient permettre de surmonter les divergences entre le patronat et les syndicats, notamment en cadrant au niveau interprofessionnel les discussions à mener dans les branches sur les perspectives d'emplois et les besoins de formation. L'extrême diversité des entreprises (taille, nature de l'activité, exposition ou non à la concurrence internationale...) devrait conduire à privilégier au niveau professionnel un dialogue économique approfondi destiné à éclairer très objectivement les réalités du terrain et les lignes possibles de développement de l'activité, donc de créations d'emplois. L'originalité du pacte est d'offrir l'opportunité de sortir des habituels « donnant-donnant » entre les partenaires sociaux et de donner une impulsion nouvelle au dialogue social à partir de diagnostics objectifs et partagés par tous.